# **COMMUNE DE GRAND-BOURG**

Hôtel de Ville Place Schoelcher. 97112 Grand-Bourg



# Lettre de consultation

# Marché de travaux

# **OBJET**

Isolation thermique des toitures de bâtiments communaux

N° de marché 2025-07-005

Marché passé selon une procédure adaptée, conformément aux articles R. 2123-1 à R. 2123-1 du Code de la commande publique Les marchés de travaux, dont la valeur estimée est inférieure à 100 000 euros hors taxes, sont dispensés de procédure jusqu'au 31 décembre 2025 suite à la publication du décret n° 2024-1217 du 28 décembre 2024.

Date et heure limites de réception des offres : 29/08/2025 avant 12h00

#### 1/ IDENTIFICATION DE L'ORGANISME ACHETEUR :

Hôtel de Ville - Place Schoelcher. 97112 GRAND-BOURG

Téléphone: 05 90 97 99 93

E-Mail:

Représentant du pouvoir adjudicateur : Docteur Maryse ETZOL, Maire

#### Communication

Les documents et renseignements peuvent être obtenus sur le portail <u>www.eguadeloupe.com</u> Renseignement administratif et technique : <u>michael.elbeze@grand-bourg.fr</u>

#### Modalités de paiement :

Le paiement de ces travaux s'effectuera dans le cadre du dispositif des Certificats d'économies d'énergie Opération n° BAT-EN-101.

#### 2/ OBJET DE LA CONSULTATION

# Travaux d'isolation thermique des toitures de bâtiments communaux

Descriptif technique : (cf. Annexe 1)

# 3/ PROCÉDURE DE CONSULTATION

Les candidats prennent connaissance du **dossier de la consultation** comprenant par ordre de priorité :

- le descriptif technique joint (Annexe 1) à remplir par le candidat et à compléter par tout moyen (proposition de devis, bordereaux, catalogue...);
- les conditions générales de la procédure concernant l'obtention de certificat d'énergie BAT-EN-101;
- la **déclaration sur l'honneur du candidat** certifiant qu'il a satisfait à toutes ses obligations juridiques, administratives, fiscales et sociales (*cf.* Annexe 2).

#### **Transmission des offres**

La candidature (acte de candidature et déclaration sur l'honneur annexe 2) et l'offre (comprenant le présent descriptif technique Annexe 1, les fiches techniques des matériaux utilisés et le cas les différents éléments qui s'y rattachent, le bordereau des prix et/ou un devis détaillé par structure) dûment paraphées et signées seront transmises par le biais du portail de marchés publics : www.eguadeloupe.com

Les offres devront mentionner l'objet de la consultation et seront rédigées en langue française.

La durée de validité des offres est de **90 jours** à compter de la date limite de réception des offres.

#### Critères de choix des offres

Le pouvoir adjudicateur examine les offres des candidats au vu des critères de choix pondérés cidessous : <u>Critère1</u>: Qualité technique comprenant le descriptif des matériaux utilisés et les propositions de

réalisation de ces travaux : 60 %

<u>Critère 2</u> : Coût global de la prestation : 40% Critère 3 : Délai de réalisation de la mission : 10 %

Après analyse des offres, le pouvoir adjudicateur sélectionne l'offre économiquement la plus avantageuse au regard des critères de sélection énoncés ci-dessus.

L'attention des candidats est appelée sur le fait qu'avant l'attribution du marché, il sera demandé au candidat pressenti de fournir les attestations fiscales et sociales (cotisations et contributions) et d'immatriculation ou d'identification professionnelle mentionnées aux articles D. 8222-5 ou D. 8222-7 et D. 8222-8 du Code du travail, dans un délai de 08 jours.

# 3/LITIGES

Les litiges susceptibles de naître à l'occasion de la présente consultation feront l'objet d'une procédure de négociation amiable et, autant que de besoin, avant toute procédure contentieuse, il sera fait appel à une mission de conciliation du tribunal administratif de Basse-Terre dans le cadre des dispositions de l'article L. 211-4 du Code de justice administrative.

Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal administratif de Guadeloupe

Courriel: greffe.ta-basse-terre@juradm.fr

#### Annexe 1

# **Descriptif technique**

## **ARTICLE 1 - CONTEXTE ET OBJECTIF**

La commune de Grand-Bourg souhaite s'engager dans un programme de requalification de son actif immobilier. Ce programme comprend différents types de travaux. L'objectif de cette consultation est d'améliorer l'efficacité énergétique de trois bâtiments municipaux en procédant à l'isolation des toitures. Les bâtiments ciblés sont :

- le bâtiment regroupant les services financiers et Ressources Humaines de la collectivité (Numéro 0235 Section AR Commune Grand-Bourg environ 170m²),
- la bibliothèque municipale (Numéro 1171 Section AR Commune Grand-Bourg environ 300m²)
- le local vestiaire des services techniques de la commune, bâtiment **d'environ 150m**<sup>2</sup> situé au Nord de la parcelle (Numéro 0099 Section AV Commune Grand-Bourg)

Ces travaux doivent s'inscrire dans le cadre du dispositif des Certificats d'économies d'énergie Opération n° BAT-EN-101

## **ARTICLE 2 - PÉRIMÈTRE DE LA PRESTATION**

Le prestataire devra réaliser : l'Isolation de toitures

o La préparation du chantier et la pose du matériel isolant et ses accessoires.

#### **ARTICLE 3 - DÉLAI D'EXÉCUTION**

La mission devra être réalisée dans un délai **indiqué par le candidat** à compter de la notification du marché, au sens du CCAG Travaux 2021.

## **ARTICLE 5 - RÉUNIONS DE SUIVI**

Le prestataire devra obligatoirement effectuer deux réunions, elles seront animées par le titulaire du marché et organisées en accord avec l'agenda du maitre d'ouvrage selon le rythme suivant :

- 1. À la notification du marché, afin de prendre connaissance des lieux et des contraintes spécifiques liés aux autres travaux réalisés sur site.
- 2. Lors de la restitution des travaux, afin de valider la bonne exécution des travaux.

Un compte rendu de visite sera établi à chaque étape et signé par les parties.

Ces réunions sont essentielles pour assurer un suivi rigoureux et garantir la cohérence du projet avec les attentes du maître d'ouvrage.

A	A Grand-Bourg		
Le	Le		
Le candidat,	Le Maire, Pouvoir adjudicateur,		
Cachet, signature	Dr. Marvse ETZOL		

# **BORDEREAU DE PRIX**

(À compléter par le candidat)

Identification de l'entreprise				
Raison sociale :				
Adresse du siège social :				
Adresse de correspondance (si différente du	siège social) :			
N° téléphone :				
N° télécopie :				
E-mail :				
Site Web :				
N° de RCS :				
Forme juridique de la société (SA, SARL)	:			
Les prix sont fermes/révisables et inclus				
(À compléter par le candidat joindre tout d	complément nécesso	nire)		
Fournitures/Prestations	Prix HT	TVA	Prix TTC	
Bâtiment des services financiers et Ressources Humaines				
Bibliothèque municipale				
Vestiaire des services techniques				
Total				
		·	1	
A		A Grand-Bourg		
Le		Le		
Le candidat,		Le Maire, Pouvoir adjudicateur,		
Cachet signature		Dr. Maryse FT7OI		

#### Annexe 2

## Déclaration sur l'honneur

Le candidat individuel, ou chaque membre du groupement, déclare sur l'honneur :

# 1. Condamnation définitive :

- ne pas avoir fait l'objet, depuis moins de cinq ans, d'une condamnation définitive pour l'une des infractions prévues aux articles 222-38, 222-40, 225-1, 226-13, 313-1 à 313-3, 314-1 à 314-3, 324-1 à 324-6, 413-9 à 413-12, 421-1 à 421-2-3, au deuxième alinéa de l'article 421-5, à l'article 433-1, au second alinéa de l'article 433-2, au huitième alinéa de l'article 434-9, au second alinéa de l'article 434-9-1, aux articles 435-3, 435-4, 435-9, 435-10, 441-1 à 441-7, 441-9, 445-1 et 450-1 du Code pénal, à l'article 1741 du Code général des impôts, aux articles L. 2339-2 à L. 2339-4, L. 2339-11-1 à L. 2339-11-3 du Code de la défense et à l'article L. 317-8 du Code de la sécurité intérieure, ou pour une infraction de même nature dans un autre État de l'Union européenne ;
- ne pas être exclu des marchés publics, à titre de peine principale ou complémentaire prononcée par le juge pénal, sur le fondement des articles 131-10 ou 131-39 du Code pénal ;

# 2. Lutte contre le travail illégal :

- ne pas avoir fait l'objet, depuis moins de cinq ans, d'une condamnation inscrite au bulletin n° 2 du casier judiciaire pour les infractions mentionnées aux articles L. 8221-1, L. 8221-3, L. 8221-5, L. 8231-1, L. 8241-1, L. 8251-1 et L. 8251-2 du Code du travail, ou pour des infractions de même nature dans un autre État de l'Union européenne ;
- pour les contrats administratifs, ne pas faire l'objet d'une mesure d'exclusion ordonnée par le préfet, en application des articles L. 8272-4, R. 8272-10 et R. 8272-11 du Code du travail ;

#### 3. Obligation d'emploi des travailleurs handicapés ou assimilés :

Pour les marchés publics et accords-cadres soumis au code des marchés publics, être en règle, au cours de l'année précédant celle au cours de laquelle a lieu le lancement de la consultation, au regard des articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du Code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés ;

# 4. Liquidation judiciaire:

Ne pas être soumis à la procédure de liquidation judiciaire prévue à l'article L. 640-1 du Code de commerce, ne pas être en état de faillite personnelle en application des articles L. 653-1 à L. 653-8 du même code, et ne pas faire l'objet d'une procédure équivalente régie par un droit étranger ;

#### 5. Redressement judiciaire:

Ne pas être admis à la procédure de redressement judiciaire instituée par l'article L. 631-1 du Code de commerce ou à une procédure équivalente régie par un droit étranger, ou justifier d'une habilitation à poursuivre ses activités pendant la durée prévisible d'exécution du marché public ou de l'accord-cadre ;

#### 6. Situation fiscale et sociale :

Avoir, au 31 décembre de l'année précédant celle au cours de laquelle a lieu le lancement de la consultation, souscrit les déclarations lui incombant en matière fiscale et sociale et acquitté les impôts et cotisations exigibles à cette date, ou s'être acquitté spontanément de ces impôts et cotisations avant la date du lancement de la présente consultation ou avoir constitué spontanément

avant cette date des garanties jugées suffisantes par le comptable ou l'organisme chargé du recouvrement ;

## 7. Marchés de défense et de sécurité :

- Ne pas avoir été sanctionné par la résiliation de son marché et ne pas avoir vu sa responsabilité civile engagée depuis moins de cinq ans, par une décision de justice définitive, pour méconnaissance de ses engagements en matière de sécurité d'approvisionnement ou de sécurité de l'information, ou avoir entièrement exécuté les décisions de justice éventuellement prononcées à son encontre et établir, par tout moyen, que son professionnalisme ne peut plus être remis en doute ;
- Avoir la fiabilité nécessaire pour éviter des atteintes à la sécurité de l'État ;

# 8. Égalité professionnelle entre les femmes et les hommes :

- Ne pas avoir fait l'objet, depuis moins de cinq ans, d'une condamnation inscrite au bulletin n° 2 du casier judiciaire pour les infractions mentionnées à l'article L. 1146-1 du Code du travail ;
- avoir, au 31 décembre de l'année précédant celle au cours de laquelle a lieu le lancement de la consultation, mis en œuvre l'obligation de négociation prévue à l'article L. 2242-5 du Code du travail ou, à défaut, avoir réalisé ou engagé la régularisation de cette situation à la date de la soumission ;
  - 9. Que les renseignements fournis dans le formulaire DC2, et ses annexes, sont exacts.

Le candidat est-il en redressement judiciaire :		Oui		Non					
(Dans l'affirmative, joindre la copie du jugement correspondant.)									
	A								
	Le	••••••	••••••						
	Le candic	lat,							
	Cachet, s	ignature							